



Evolis Card Printer

Conditions de garantie et limitations

Inclut le modèle d'imprimante suivant :
Badgy (ci-après désigné le "Produit")

1) VÉRIFICATION DU PRODUIT À LA RÉCEPTION

À la réception du Produit, l'acheteur (le « Client ») devra immédiatement examiner tous les composants du Produit qui lui a été livré. Dans l'hypothèse où un composant manquerait, serait endommagé ou comporterait un défaut visible, le Client devra informer son fournisseur d'imprimante Evolis Badgy dans un délai de deux (2) jours ouvrés, à compter de la date de réception du Produit. Dans l'hypothèse où le Client omettrait d'informer son fournisseur dans le délai indiqué et suivant la procédure mise en place par ce dernier, le Client sera considéré comme ayant accepté le Produit sans réserve et ayant renoncé à toute réclamation à l'égard de son fournisseur et de Evolis portant sur les dommages ou défauts visibles du Produit au moment de la réception.

2) COUVERTURE DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

Evolis garantit au Client que le Produit ne comporte aucun défaut de fabrication ou de fonctionnement pendant une période de un (1) an (la « Période de Garantie ») à partir de la date d'achat conformément aux articles L.211-4 et 5 du Code de la consommation. Afin de pouvoir bénéficier des conditions de garantie offertes par Evolis, le Client devra pouvoir justifier de la facture (sur laquelle sont indiqués notamment la date d'achat et le modèle de l'appareil). Evolis se réserve le droit de refuser l'application de la garantie si les documents justificatifs ne sont pas présentés ou s'ils sont incomplets ou illisibles ou plus généralement si les conditions ouvrant droit à cette garantie ne sont pas remplies.

Le Client devra également retourner le Produit à son fournisseur d'imprimante Evolis Badgy ou à Evolis en fonction de la procédure définie par le fournisseur de l'imprimante Evolis Badgy. Le Client est invité à prendre contact avec son Fournisseur d'imprimante Evolis Badgy qui l'informerait de la procédure à suivre. Le Client s'engage à assurer le conditionnement du Produit dans des conditions normales, à prendre en charge les frais d'expédition ainsi que l'assurance liée au transport du Produit.

Dans l'hypothèse où le Produit présenterait un défaut de fabrication ou de fonctionnement pendant la Période de Garantie, Evolis s'engage à réparer ou remplacer, sans frais pour le Client, le Produit ou ses pièces défectueuses, sous réserve des présentes conditions de garantie, Evolis se réserve le droit de remplacer les pièces ou Produits défectueux par des pièces ou Produits neufs ou révisés en usine. L'ensemble des pièces et Produits d'origine remplacés deviendra la propriété d'Evolis.

Un Produit réparé ou remplacé sera couvert par la garantie jusqu'à l'extinction de la Période de Garantie d'origine.

Dans l'hypothèse où Evolis constaterait que le Produit qui lui est adressé n'est, pour l'une des raisons prévues aux présentes conditions de garantie, pas couvert par la garantie, Evolis fera le nécessaire afin de prévenir le Client de l'absence de garantie du Produit et lui fera parvenir un devis permettant la réparation et la remise en état de fonctionnement normal du Produit.

3) APPLICATION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

La garantie constructeur s'applique dans le pays d'achat du Produit.

Pour en bénéficier, le Client est invité à prendre contact avec son Fournisseur d'imprimante Evolis Badgy qui l'informerait de la procédure à suivre.

4) GARANTIE DE LA TÊTE D'IMPRESSION

La tête d'impression est une pièce d'usure composée d'éléments très sensibles dont la durée de vie peut être altérée, entre autres, par la présence de poussière dans l'environnement proche de l'imprimante ou sur les cartes. Le Client prendra toutes les précautions nécessaires afin d'insérer dans l'imprimante des cartes propres, exemptes de corps étrangers. De plus, la fréquence et la qualité du nettoyage de l'imprimante sont des facteurs déterminants permettant à l'utilisateur de prolonger la durée de vie de la tête d'impression. Un soin tout particulier sera donc apporté à cette opération. Le Client doit se référer aux conseils prodigués dans le manuel d'utilisation du Produit.

Evolis garantit, dans des conditions d'utilisation et de fonctionnement correctes, une tête d'impression thermique sans défaut de fabrication et de fonctionnement pendant une période de un (1) an à partir de la date d'achat du Produit.

En cas de réclamation due à une tête d'impression défectueuse, Evolis se réserve le droit d'inspecter l'imprimante, la tête d'impression, le ruban utilisé et es cartes vierges et/ou imprimées pour vérifier qu'un tel défaut n'a pas été causé par des rubans non homologués par Evolis et/ou des cartes non conformes aux spécifications définies par Evolis, ou bien par des particules ou substances étrangères ayant causé une abrasion de la tête d'impression. La décision d'Evolis quant à une telle réclamation sera irrévocable.

Si le Client pense qu'une tête d'impression est défectueuse, il devra contacter son fournisseur d'imprimante Evolis Badgy afin de solliciter une assistance. Si la tête d'impression est considérée comme défectueuse, Evolis s'engage, en vertu de cette garantie uniquement, à remplacer la pièce. La tête d'impression de substitution sera couverte par la garantie jusqu'à extinction de la Période de Garantie d'origine.

5) GARANTIE DES PIÈCES DÉTACHÉES

Evolis garantit les pièces détachées contre toute défectuosité matérielle ou de fabrication jusqu'à l'extinction de la Période de Garantie d'origine, ou pour une durée de six (6) mois à compter de la date d'achat de la pièce détachée si la Période Garantie d'origine arrive à échéance avant la fin de cette période de six (6) mois.

Dans le cas d'une tête d'impression, cette garantie ne s'applique que sous condition du respect de l'ensemble des conditions d'entretien et d'utilisation présentées au point quatre (4) GARANTIE DE LA TÊTE D'IMPRESSION de ce document, ainsi que dans le manuel d'utilisation du Produit.

Cette garantie ne couvre plus la pièce détachée si celle-ci est modifiée, mal utilisée ou endommagée suite à un accident ou à une négligence de l'utilisateur.

6) EXCLUSIONS DU SERVICE DE GARANTIE

Evolis n'assurera aucune garantie si le nom ou le numéro de série du Produit a été modifié, effacé, retiré du Produit ou rendu illisible. De même, Evolis n'assurera aucune garantie si le Produit n'a pas été entretenu correctement ou s'il cesse de fonctionner suite à :

- Une non-observation des instructions d'installation mentionnées dans les manuels du Produit, ou une négligence de l'utilisateur ;
- Une application du cycle de nettoyage du Produit et/ou de la tête d'impression non conforme aux instructions mentionnées dans les manuels de l'imprimante ;
- Une utilisation de rubans non homologués par Evolis. Par exemple, l'utilisation de rubans non homologués par Evolis peut affecter la qualité et la fiabilité des travaux d'impression, produire des impressions de mauvaise qualité, voire affecter le fonctionnement du Produit. La garantie ne couvre pas les dommages matériels ou les problèmes de qualité dus à une utilisation de rubans non homologués par Evolis ;
- Toute modification ou adaptation du Produit non expressément communiquée ou approuvée par Evolis ;
- Une utilisation de supports d'impression (cartes) non conforme aux préconisations d'Evolis ;
- Une réexpédition non conforme du Produit (par exemple une imprimante expédiée dans un emballage différent de l'emballage d'origine) ;
- Des dommages causés par des catastrophes telles qu'un incendie, une inondation ou un orage, y compris la foudre et d'autres forces et effets externes,



Evolis Card Printer

Conditions de garantie et limitations

- Des dommages causés par des accidents, liquides, Produits chimiques et autres substances, chaleur excessive, aération inadéquate, surtensions, alimentation électrique excessive ou inadéquate ;
- Des réparations effectuées par tout tiers non agréé par Evolis.

Cette garantie ne couvre pas les entretiens périodiques et les réparations ou remplacement de pièces en raison d'une usure normale, ainsi que les éléments consommables (éléments qu'il est prévu de remplacer périodiquement pendant la durée de vie du Produit, par exemple la tête d'impression et les rubans).

En tout état de cause, la garantie légale concernant les défauts et vices cachés s'appliquera conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil français.

Dans l'hypothèse où un défaut mentionné par le Client lors de l'envoi du Produit au fournisseur d'imprimante Evolis Badgy ne pourrait être identifié ou reproduit lors de la réparation, le Client devra assumer l'intégralité des frais inhérents aux opérations de transport et de diagnostic. En tout état de cause, Evolis n'est pas tenu de réparer, remplacer ou rembourser le Produit si le Client ne retourne pas le Produit dans les conditions énoncées dans la procédure disponible auprès de son fournisseur d'imprimante Evolis Badgy. Dans l'hypothèse où Evolis ne serait pas en mesure de réparer le Produit sous garantie, celui-ci serait remplacé par un Produit neuf ou d'occasion à condition que ses fonctions soient au moins similaires à celles du Produit d'origine à remplacer.

Les conditions de garantie mentionnées aux présentes conditions de garantie sont les seules offertes par Evolis. En tant que de besoin il est expressément indiqué que Evolis n'offre aucune autre garantie directe ou indirecte, expresse ou implicite, ou de quelque nature qu'elle soit et notamment, sans que cela soit limitatif, ne garantissant pas la valeur marchande des Produits ou leur adéquation à un besoin particulier.

6) LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

EVOLIS NE SERA TENUE RESPONSABLE QUE DES DOMMAGES DIRECTS ET EN AUCUN CAS DES CONSÉQUENCES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT AYANT ENTRAÎNÉ DES PERTES DE CHIFFRES D'AFFAIRES OU DE PROFITS, MEME DANS L'HYPOTHÈSE OU EVOLIS AURAIT ÉTÉ INFORMÉE DES POSSIBILITÉS DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DE EVOLIS EN CAS DE DOMMAGE DIRECT SERA LIMITÉE AU PRIX EFFECTIVEMENT PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LE PRODUIT AYANT ENTRAÎNÉ LE DOMMAGE DIRECT SUBI.

LORSQUE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR INTERDIT OU LIMITE CES EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ, EVOLIS EXCLUT OU LIMITE SA RESPONSABILITÉ UNIQUEMENT A LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST EXPRESSEMENT ACCEPTÉE ET ADMISE PAR LE CLIENT. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST UNE DES CAUSES DE L'ENGAGEMENT DE EVOLIS A L'EGARD DU CLIENT SANS LAQUELLE EVOLIS NE SE SERAIT PAS ENGAGÉE DANS LE CADRE DE CE CONTRAT.

LA GARANTIE ACTUELLE EST RÉGLEMENTÉE ET INTERPRÉTÉE CONFORMEMENT AUX LOIS FRANÇAISES EN VIGUEUR. LES JURIDICTIONS DU SIEGE SOCIAL D'EVOLIS SERONT SEULES COMPÉTENTES SAUF DISPOSITION LÉGALE OU RÉGLEMENTAIRE CONTRAIRE.

7) COORDONNEES DE LA SOCIETE EVOLIS ET DU FOURNISSEUR DE L'IMPRIMANTE EVOLIS BADGY

Les coordonnées de la société Evolis sont disponibles sur le site internet www.evolis.com.

Pour obtenir les coordonnées du fournisseur d'imprimante Evolis Badgy, le Client pourra contacter Evolis. Evolis mettra tout en œuvre pour fournir au Client les coordonnées du fournisseur dans les meilleurs délais, à l'aide du numéro de série du Produit.